

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresse tout ce qui concerne l'Administration à M. O. RANDOLET
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adressez tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE: N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

Dernière Heure

DEPECHES COMMERCIALES

Table with columns: METAUX, LONDRES, 19 Février, Dépeche de 4 h. 30. Rows include CUIVRE, ETAIN, FER with prices and trends.

NEW-YORK, 19 FEVRIER
Cotons: mars, hausse 6 points; mal, hausse 4 points; juillet, hausse 5 points; octobre, hausse 1 point. — Soutenu.

NEW-YORK, 19 FEVRIER
Cuivre Standard disp. 44 25; mars, 44 31; Amalgam. Cop., 75 3/4; Fer, 15 —.

Table with columns: CHICAGO, 19 FEVRIER. Rows include Blé sur, Mais sur, Saindoux sur with prices and trends.

LA REFORME FISCALE

La Commission de législation fiscale a examiné hier les moyens de faire face au déficit produit dans le rendement de l'impôt par les réductions accordées aux familles nombreuses.

CONGRÈS DES MAIRES

Le Congrès des maires a émis un vœu demandant que pour l'application et la réglementation de lois sociales, on nomme des employés rémunérés par l'Etat.

LES CONSTRUCTIONS MILITAIRES

La France Militaire annonce que dans la nouvelle garnison de Longuyon, dix maisons démontables en fer et en bois viennent d'être aménagées auprès de la caserne, pour le logement des officiers.

LE DÉPART DU PRINCE DE WIED

Le prince de Wied a quitté Paris hier soir, à 10 heures, se rendant à Neuwied.

LE CONGRÈS DES AGRICULTEURS

Le Congrès des agriculteurs de France a demandé: 1° Que la Chambre vote d'urgence la réforme de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie en lui appliquant, sans réserve d'une mise au point nécessaire, les résultats de la nouvelle évaluation, en rétablissant dans son intégralité le texte primitif adopté par la Commission sénatoriale; 2° Que les autres impôts directs soient non pas supprimés mais transformés.

LE BANQUET DE L'ASSOCIATION DES AGRICULTEURS FRANÇAIS

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Puchet, président, a fait l'éloge des sentiments patriotiques des populations rurales qui, malgré les lourdes charges que leur impose la loi de trois ans, au point de vue de la main d'œuvre, sont prêts à participer dans la mesure de leurs moyens à l'effort financier qui en est la conséquence.

L'AFFAIRE VÉDRINES

Le Comité de direction de l'Aéro Club de France après avoir pris connaissance du dossier des incidents du Caire, a voté une médaille d'honneur au ministre de France au Caire en remerciement des services rendus à la France et à l'aéronautique en cette circonstance.

LA SUITE DE LA DÉCISION

A la suite de la décision prise à son égard par le Comité de l'Aéro Club, Védrines a adressé au Journal une lettre dans laquelle il dit qu'il réclame un tribunal d'honneur; toutes les affaires pendantes seront ainsi liquidées.

L'ASSASSINAT DE M. GADIOU

BREST. — La confrontation entre l'ingénieur Pierre et le gardien Bossard a duré trois heures. Bossard a maintenu sa première déclaration.

LE BANDIT DUVIGNON AUX ASSISES

VERSAILLES. — La plupart des témoins qui ont toujours connu l'accusé disent qu'il est faible de caractère, peu intelligent et facilement influençable.

CONDAMNATION D'UN VOLEUR DE LETTRES

La cour d'assises de la Seine vient de condamner à deux ans de prison le postier Jules César, 44 ans, originaire des Vosges, pour vol de lettres et de mandats à la recette du 19<sup>e</sup> arrondissement.

MÉDAILLE D'OR DE LA MUTUALITÉ

M. Lefort, secrétaire de la Société de Sainte-Adresse, a obtenu la médaille d'or de la mutualité.

EXPLOSION D'UNE CUVE DE FORMOL

A midi 20, une cuve de formol servant à désinfecter les vêtements contaminés a fait explosion à l'hôpital Saint-Joseph, rue de Vanves.

LA RÉVOLUTION EN HAÏTI

CAP-HAÏTIEN. — L'armée rebelle a subi une grave défaite. Le général Paul, commandant des rebelles, a été tué.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold Rome, 19 février. Le marquis de San Giuliano partira le 14 avril pour rendre à Abbezia la visite faite dernièrement par son collègue autrichien, le comte Berchtold, à San-Rossore.

LA DÉPUTATION ALBANAISE EN ALLEMAGNE

Berlin, 19 février. La députation albanaise, conduite par Essad pacha, est arrivée ce matin à Cologne. Elle se rendra samedi à Neuwied pour offrir la couronne d'Abanie au prince Guillaume de Wied.

LES ALBANAIS EN EPRIE

Jania, 19 février. On annonce ici qu'un détachement albanais, sous les ordres de Resim bey, ex-captaine de l'armée turque, aujourd'hui chef d'une bande albanaise, accompagné d'un officier de la gendarmerie hollandaise, a occupé les villages de Sefrani, Maunisi et Gazenska, situés dans la zone hellénique.

L'AVIS DE LA ROUMANIE À LA TURQUIE

Bucarest, 19 février. L'avis que, dans une forme d'ailleurs amicale, la Roumanie vient de donner à la Turquie, spécifiant que tout passage de troupes turques en territoire bulgare en vue d'une attaque contre la Grèce serait considéré par la Roumanie comme une violation du traité de Bucarest, c'est-à-dire comme un casus belli.

LA MALADROITE ÉQUIPÉE

Les radicaux-socialistes unifiés du Conseil municipal ont une singulière façon de raconter les choses et une aptitude peu ordinaire à travestir les faits les plus avérés.

M. Le Chapelain, socialiste unifié, avait interpellé sur les mesures d'ordre qui furent prises dimanche dernier, et M. Morgand, qui présidait la séance, avait eu beau préciser que l'Administration municipale n'avait fait appel qu'à la police locale, et aux huit gendarmes à cheval, en résidence au Havre; il avait eu beau insister sur ce point: que les forces supplémentaires de gendarmerie avaient été envoyées par le ministère de l'intérieur, parce qu'il redoutait les troubles fomentés par ceux qui se disent ses amis; il avait même pu ajouter que l'autorité supérieure voulait aussi faire intervenir les troupes d'infanterie, mais que la Municipalité s'y était opposée; — et ces faits, affirmés de la façon la plus formelle par M. Morgand, étaient répétés par M. Vigné avec une précision de détails qui ne laissait aucun point dans l'ombre.

Rien n'y a fait. Les conseillers radicaux-socialistes n'ont pas voulu se rendre à l'évidence même. Ils se sont obstinés dans leur erreur volontaire. Ils ont continué à prétendre que les mesures exceptionnelles avaient été demandées par la Municipalité. C'est que leur déconvenue est restée aussi profonde qu'au premier jour.

Les radicaux socialistes unifiés du Conseil, unis d'ailleurs aux socialistes révolutionnaires, ne s'en sont pas tenus à cette dénégation étrange. Ils ont eu l'impudente audace de déclarer que les véritables auteurs du tumulte avaient été les organisateurs de la conférence Briand, Barthou et Chéron.

Puis la campagne continuait, non seulement au Havre, mais dans la presse radicale unifiée de Paris, et, parallèlement, dans la presse socialiste révolutionnaire.

Et cette propagande s'accroissait jusqu'au scandale. En vue de cette manifestation « spontanée », on voyait chaque jour affiché quelque nouveau placard rempli de violences, des tracts provocateurs au désordre répandus à profusion et enfin l'osten­sible et abondante distribution de sifflets.

Etait-il possible de souligner de façon plus évidente, aux yeux de notre population, le dépit déconcerté où les a laissés leur folle et maladroite équipée?

LE PARLEMENT

Impressions de Séance (DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER) Paris, 19 février.

En politique plus encore qu'en tout autre métier, il est souvent malaisé d'établir la vérité. Saura-t-on jamais, par exemple, si l'amendement Perchot a été, oui ou non, retiré? On l'affirme hier soir, mais, bientôt après, M. Caillaux et M. Perchot lui-même démentaient la nouvelle.

Ce démenti, à vrai dire, a rencontré de nombreux incrédules. Beaucoup de gens persistent à soutenir que l'amendement Perchot devait réellement être abandonné et que c'est seulement parce que la manœuvre a été divulguée qu'on y a renoncé. Quoi qu'il en soit, les déclarations que M. Caillaux devait faire aujourd'hui au Sénat en réponse aux lumineux discours de M. Ribot étaient attendues avec une vive curiosité. M. Caillaux qui a pris la parole dès le début de la séance a été plus circonspect encore que lors de sa première intervention.

LE GOUVERNEMENT A CONFIANCE

Le gouvernement a confiance dans son esprit politique, dans son esprit de décision. Il termine en disant qu'il s'agit de tenir les promesses faites à la démocratie, de lui donner ce qui est juste et qu'il s'agit aussi de la République et de la France.

M. Ribot réplique: Nous voulons, nous, qu'on aboutisse en ce qui concerne l'impôt foncier et les valeurs mobilières. M. le ministre ne lie pas l'établissement des autres crédits au vote de ces deux premières parties de la réforme.

M. LE MINISTRE: Lorsque les deux premiers titres auront été votés, le gouvernement demandera au Sénat de continuer.

M. RIBOT: Alors vous ne porterez donc pas à la Chambre les deux premiers titres séparément? M. LE MINISTRE: C'est cela.

M. RIBOT: Vous avez des projets tout prêts. Mais la Commission ne peut vous donner son avis sur ces projets dans un délai de trois jours. Faut-il à notre patriotisme et à notre loyauté, si vous sont tout acquis. Pour ma part, j'espère le premier à vous apporter mon concours.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. LE MINISTRE: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

M. RIBOT: Vous avez dit que le projet de loi sur l'impôt foncier et les valeurs mobilières, que vous avez voté, n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 19 Février (Séance du matin) La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. ETIENNE, vice-président.

La Chambre continue la discussion du budget de l'agriculture. Les derniers chapitres sont adoptés.

(Séance de l'après-midi) La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. PAUL DESCHANEL, président.

Le budget de l'intérieur L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'intérieur.

M. JEAN HENNESSY redonne la crise financière dont on entretient l'approche. Nos capitaux, qui devraient vivifier la prospérité nationale, vont enrichir l'étranger.

M. JAVORS: Le Sénat n'a pas daigné tenir compte des vœux de la Chambre.

M. BARTHÉLEMY critique la répartition des crédits du ministère de l'intérieur.

Un chapitre 9 (traitements des fonctionnaires administratifs des départements). M. LÉPINE propose une réduction de cent mille francs applicable au traitement des sous-préfets.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

En dehors des sous-préfets, il y a la question des arriérés des fonctionnaires des départements et du maintien de ces fonctionnaires se justifie: c'est une question d'espèce. Je suis d'avis, qu'il y a lieu d'en supprimer une partie.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

M. LÉPINE: Je ne puis pas livrer à une manifestation sur une question qui revient chaque année devant la Chambre.

Nouvelles du Sénat

Les Tribunaux pour Enfants La Commission des finances, réunie sous la présidence de M. Peytral, a examiné le projet de loi voté par la Chambre des députés pour la création d'un Tribunal pour enfants de la Seine, en vue de l'application de la loi sur les Tribunaux pour enfants et adolescents.

Elle a adopté la création de ces emplois, mais elle a estimé que les crédits nécessaires, ne devant être dépensés qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, devraient être ajoutés au prochain douzième provisoire.

La loi doit être en effet entre en application le 1<sup>er</sup> mars prochain. M. Ferdinand-Dreyfus a été chargé du rapport.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Contre l'immoralité des grandes villes La Chambre des députés de Prusse s'est occupée d'une motion des conservateurs, du centre catholique et des nationaux-libéraux sur les moyens de combattre l'immoralité croissante de dix ans des villes allemandes.

Le député conservateur Schenk-Schwainberg prit le premier la parole pour appuyer la motion.

Ce qu'on appelle la « vie de nuit » s'est développée à Berlin. L'exemple de cette ville est malheureusement suivi dans l'empire. La prostitution ne connaît plus de limites. On voit dans les rues des personnes âgées distribuer à des enfants, à des petites filles de dix ans, des billets imprimés de nature à éveiller de mauvais instincts.

J'ai déposé plusieurs de ces billets sur le bureau de la Chambre. Il est nécessaire de faire une loi qui arrête la population sur cette pente.

Le député national-libéral Schröder parla des progrès de l'immoralité en province. Nos villes, dit-il, et même nos petites villes suivent l'exemple de Berlin. Le danger est si grand qu'une intervention du gouvernement est devenue urgente. Mes amis et moi nous réclamons que la commission des statistiques nationales soit plus rigoureuse. Certains d'entre eux sont incontestablement immoraux.

Le ministre de l'intérieur, M. Dallwitz, répondit que des mesures de police ne sauraient suffire pour réagir contre cette situation. On ne peut, dit-il, mettre un gendarme dans toutes les brasseries où le service est fait par des bonnes.

Le député progressiste Kanow prit, contre les partis de droite, la défense des grandes villes.

Les villes ne sont pas pires que la campagne. Les statistiques établissent que les crimes contre la moralité publique sont tout aussi fréquents à la campagne qu'à la ville. Il faudrait avant tout réformer la moralité de la population.

Les Cruautés contre les Indigènes aux Colonies La fin de la séance de la Commission du budget a été marquée par de sensationnelles révélations sur les mauvais traitements infligés aux indigènes dans les colonies allemandes.

Le député antisémite Mumm rapporta que des lettres de missionnaires signaient des actes de brutalité inouïs. Des indigènes ont été arrêtés par des policiers et emmenés en chaînes dans des plantations où les plus durs travaux leur furent imposés. Il en résulte un accroissement effrayant de la mortalité.

Le député socialiste Mumm vint confirmer les renseignements qu'il avait pu recueillir.

Le gouvernement laisse infliger aux indigènes des traitements inhumains. Les crimes contre les yeux des autorités qui protègent avec bienveillance ces procédés indignes.

Le député du centre, M. E. Ziegler, affirma qu'à la suite des traitements infligés aux indigènes, des villages entiers ont péri. D'après les renseignements fournis par un évêque de Cameroun, les prescriptions du gouvernement ne sont observées ni par les colonies ni par les gouverneurs.

Si le gouvernement, conclut le député Ziegler, ne remédie pas à cet état de choses, nous serons obligés de lui refuser les crédits inscrits au budget des colonies.

Une Affaire d'Espionnage A la suite de perquisitions opérées à l'occasion d'une affaire d'espionnage à Genève, les autorités fédérales ont été mises sur la trace d'autres organisations d'espionnage. Elles ont découvert notamment à Genève une organisation étendant ses ramifications sur plusieurs pays voisins et dirigée par les nommés Ekh, alias von Eck, suédois, et Aloys Glaser, élève officier de réserve dans l'armée autrichienne.

L'enquête a été menée par le ministère public de la Confédération qui a chargé le commissaire de police de Genève de suivre l'affaire.

Le mois dernier, le colonel Egli, chef de section à l'état-major général, s'est rendu à Genève pour examiner les documents saisis.

Mardi, sur la proposition du ministère public et se fondant sur l'article 70 de la Constitution, le Conseil fédéral a décidé l'expulsion des deux hommes et de quelques complices qui, du reste, ont déjà quitté le territoire de la Confédération. Il n'a pas pris d'autres mesures, l'enquête ayant établi que l'espionnage n'est pas dirigé contre la Suisse.

On déclare à ce sujet à Berlin que le Russé Emmanuel d'Éth, arrêté à Genève comme organisateur d'une agence d'espionnage, ne servit jamais dans l'armée allemande, ainsi que le bruit en a couru. On ajoute que, de son côté, Aloys Glaser n'est pas non plus officier de réserve dans l'armée autrichienne. Ni d'Éth, ni Glaser ne se livraient, dit-on, à l'espionnage en faveur de l'Allemagne ou de l'Autriche.

ÉTATS-UNIS La Question du Tarif du Canal de Panama Le président Wilson a répondu à diverses personnalités qui sollicitaient le maintien de l'exemption des droits de péage du canal de



La nouvelle organisation des lignes transatlantiques du réseau de l'Etat

Le réseau de l'Etat pour rendre directes et plus rapides les relations entre le Nord, la Normandie, l'Anjou et la Bretagne et la Touraine, a, dès l'année passée, organisé sur ses lignes transatlantiques tout un service de trains express. C'est ainsi que Rouen, Le Mans, Rennes et Angers avaient été mis en relations directes. L'administration des chemins de fer de l'Etat se propose cette année, d'étendre et d'améliorer encore ses relations entre le nord et le sud de son réseau, en les prolongeant jusqu'à la Rochelle et à Bordeaux.

Dans la direction de Bordeaux-Rennes-Saint-Malo, le prolongement au-delà de Nantes de plusieurs trains rapides permettra aux voyageurs d'effectuer les parcours Bordeaux-Saint-Malo en moins de six heures. Ces trains qui comportent des voitures directes de bout en bout et un wagon restaurant entre Bordeaux et Nantes, dans les deux sens, donneront à Bordeaux la correspondance avec les trains vers Cette, l'Espagne et les Pyrénées et le battement sera réduit. Sur le parcours Cherbourg-Bordeaux et afin d'améliorer aussi les relations de ces villes avec l'île de Jersey, Carteret, Granville, le Mont-Saint-Michel, Rennes et Bordeaux, le réseau de l'Etat se propose de mettre en circulation, au 25 juin prochain, un train tri-hebdomadaire comportant des voitures directes. Ce nouveau train express permettra de réaliser entre Cherbourg et Bordeaux, sur le temps actuel, un gain de plus de huit heures à l'aller et de plus de six heures au retour.

Ce nouvel express améliorera considérablement les relations : 1° Entre Cherbourg et Rennes, qu'il mettra à quatre heures trente environ l'une de l'autre, alors qu'actuellement il faut sept à neuf heures pour faire le trajet ; 2° Entre Cherbourg et Brest ; 3° Entre Saint-Malo et Bordeaux par l'établissement d'une relation nouvelle de nuit entre ces deux villes.

Il ne nous reste donc qu'à souhaiter que ces nouveaux services puissent améliorer par surcroît les relations de la région havraise avec la Bretagne ou que des mesures accessoires, comme celle que nous réclamions ces jours-ci viennent nous permettre d'avoir une correspondance rapide et certaine dont nous signalons ci-dessus la prochaine création.

Les Tramways Départementaux dans le Calvados

Le Conseil général du Calvados s'est réuni ces jours-ci en session extraordinaire à la préfecture, sous la présidence de M. Henry Chéron, président, assisté de M. Albert Hénel, préfet, et de M. Goubot, secrétaire de l'Assemblée. MM. Boivin-Champeaux, sénateur, président de la Commission des travaux publics, et Ernest Manchon, conseiller général du canton de Mézidon, ont présenté tout un ensemble d'observations sur le nouveau projet de tramways départementaux qui faisait l'objet principal de cette session.

Savoir : lignes de Lisieux à Vimontiers ; de Poligny à Mézidon ; de Tronville à Honfleur ; de Condé-sur-Noireau à Villers-Bocage et à Vassy ; de Mézidon à Pont-l'Évêque ; de Saint-Laurent-sur-Mer à Port-en-Bessin ; de Vire à Tessy-sur-Vire ; de Saint-Lô à la gare de Moty-Littry. Sans relater toute la discussion à laquelle ces projets ont donné lieu, retenons seulement les indications suivantes qui peuvent particulièrement intéresser nos concitoyens : Tramway de Tronville à Honfleur. — MM. Boivin-Champeaux et le comte d'Yanville ont donné lecture de leurs rapports. M. Louis Baudry, maire et conseiller général de Honfleur, a demandé que le département du Calvados accorde pour l'établissement de ce tramway une subvention égale à celles qu'il a consenties pour les autres lignes. M. Ernest Flamin, député et conseiller général de Pont-l'Évêque, et M. Lasserre, conseiller général de Tronville, ont appuyé les observations de M. Baudry et ont fait ressortir l'urgence de la création de la ligne projetée. Tramway de Mézidon à Pont-l'Évêque. — Conformément aux conclusions du rapport, l'Assemblée, après échange d'observations, a remis au mois d'avril sa délibération sur la déclaration d'utilité publique du tramway de Mézidon à Pont-l'Évêque, avec embranchement sur Dozulé.

Les Médecins ordonnent contre le Lymphatisme, l'Anémie, les Maladies de Poitrine, les Affections du Rein, et pour combattre l'Influe de foie de l'Anémie, le Fer, le Quinquina et l'Extrait de Fucus, le VIN NOURRI, dépuratif et fortifiant, qui est très efficace, agréable et peu coûteux. ( )

Dans les Douanes

Sont nommés préposés des Douanes à la direction du Havre : M. Edouard-Jean-Baptiste Marion, soldat au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale ; M. Albert-Auguste Simon, brigadier au 3<sup>e</sup> régiment de hussards.

LE POINT-CARRÉ

Cirage-Crème Boîtes à 0.10 - 0.20 - 0.35 - 0.60 (plus grandes que les autres) L'EXIGER PARTOUT

Récompenses pour Faits de Sauvetage

Par décret en date du 19 décembre 1913, le président de la République française a décerné : Une médaille de sauvetage de 1<sup>re</sup> classe en argent : A M. Ramon Palacios, sujet chilien, matelot ; A M. Mateo Guerra, sujet chilien, matelot ; A M. Dario Santander, sujet chilien, matelot. Une médaille de sauvetage en bronze : A M. Hans Brandt, sujet danois, pour avoir participé, le 21 juillet 1913, au sauvetage de l'équipage du voilier français Ville-de-Dijon, naufragé dans la baie de Papado, province d'Aconcagua (Chili).

Par une décision en date du 3 décembre 1913, le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande a décerné : Une médaille de sauvetage en argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Augustin-Jean-Henri Gendron, inscrit à Noirmoutier n° 1153 ; quoique ne sachant pas nager, s'est jeté à la mer, pour empêcher d'être emporté par le courant, le débris d'une ceinture de sauvetage et tenta de nager à la côte une amarre en vue de l'établissement d'un va-et-vient entre la terre et le navire Ville-de-Dijon, naufragé le 21 juillet 1913 dans la baie de Papado (Valparaiso). Le vent, la mer et le courant jetèrent Gendron inanimé sur le rivage son amarre ayant été coupée en cours de route par les rochers. Une médaille de sauvetage en argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Marc Sellin, inscrit à Concarneau n° 6585 et à M. Jean-François-Baptiste Marie Quémeren, inscrit à Brest, n° 6671 ; par une mer démontée, se sont jetés à l'eau dans le but de gagner le rivage et d'aider ainsi au sauvetage de l'équipage du navire Ville-de-Dijon, naufragé le 21 juillet 1913, dans la baie de Papado (Valparaiso), exposant réellement leur vie.

NAPOLÉON I... Les Cent Jours La Fin de l'Espérance

C'est l'épisode le plus tragique de l'époque la plus passionnante de l'histoire du Monde, que le Cinéma Gaumont fera revivre sur l'écran à partir de ce soir vendredi et le célèbre film "Napoléon". Un succès sans précédent a accueilli tout dernièrement au Gaumont Palace, de Paris ce chef-d'œuvre de reconstruction historique et c'est par une véritable manifestation patriotique que chaque soir se terminait la présentation de ces tableaux merveilleux. Les plus grands soins ont été apportés à l'adaptation musicale de ce film, et ce sera la foule des grandes semaines qui se pressera au Cinéma Gaumont, pour assister aux toutes grandioses qu'en est à soutenir à la fin de son règne l'homme le plus extraordinaire de l'histoire, dont tout Français évoque avec fierté le souvenir.

Les Transatlantiques

Les paquebots La-Provence et Caroline, de la Compagnie Générale Transatlantique, partiront du Havre, samedi 21 février, à 17 heures, du bassin de l'Eure. Ces navires doivent se rendre à New-York.

Le Mauvais Temps

Le cargo-boat Ville-de-Rouen, affrété par la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui avait quitté le Havre le 10 février et Dunkerque le 13 à destination du Brésil, devra entrer en cale sèche à Brest afin d'avoir la voie d'eau survenue à la suite de l'accident qui l'avait forcé à relâcher dans ce port le 16. Les deux goélettes Méseange et l'Arvidé ont été surpris, la nuit dernière, par un violent coup de vent du nord-ouest ; elles ont eu beaucoup d'ennuis et ont dû relâcher à Brest pour réparations. La Méseange et l'Arvidé venaient de Charleslowa et se rendaient à La Rochelle et à Nantes.

Aux Chargeurs Réunis

Le steamer Duplex, nouveau bâtiment de la Société des Chargeurs Réunis est reparti de Brest le 18 février, à 17 heures, pour le Havre, et est entré dans notre port hier. Le steamer Armand-de-Kersaint, de la même Société est arrivé à Nantes le 17 février venant de Dunkerque. Ce steamer va subir à Nantes d'importantes réparations.

Un Voyage accidenté

Sous ce titre nous avons relaté hier la pénible traversée du steamer Niagara, de la Compagnie Générale Transatlantique. M. l'agent général de cette Compagnie au Havre nous adresse une lettre nous signalant que le paquebot avait encore un mois de vivres et vingt jours de charbon.

Le Capitaine est-il maître à son bord ?

Le Tribunal correctionnel de Lorient vient de juger une affaire pendante depuis de longs mois. Le 16 mai 1913, le voilier Thomas n° 1, commandé par le capitaine au cabotage Auguste Lamarre, arrivait à Lorient avec un chargement de 1,650 hectolitres de chaux. Les employés de l'octroi de la ville, ayant constaté qu'il y avait à bord 23 hectolitres de plus, voulurent dresser procès-verbal. Le capitaine Lamarre, estimant qu'il était maître à son bord et que les employés dont l'un, le contrôleur Souhanuit, fut jeté sur le flanc du navire. Un procès fut intenté pour fraude au capitaine Lamarre. Le Tribunal de Lorient, dans son audience du 5 novembre, le condamna à 100 francs d'amende et à la confiscation du navire. La Cour de Rennes, devant laquelle M. Lamarre interjeta appel, cassa le jugement du Tribunal de Lorient et accusa le capitaine Lamarre, en raison de l'illegalité des constatations faites à son bord par l'octroi de Lorient. Le ministère public déclara alors des poursuites contre le capitaine au cabotage pour les violences. Le Tribunal a condamné le capitaine Lamarre à 500 francs d'amende.

Grande Pharmacie des Halles Centrales

56, rue Voltaire, 56 Demandez le Dictionnaire de Pharmacie, Guide de la Santé illustré, édition 1914. Ce volume de 230 pages, est remis ou envoyé gratuitement sur demande.

Le Crime de la rue Dauphine

Le Parquet se rend sur les lieux. L'autopsie fournit une nouvelle révélation. Afin de reconstituer la scène du meurtre qui s'est passée rue Dauphine dans les circonstances que nous avons relatées, M. Beaugrand, procureur de la République, s'est rendu sur les lieux hier au début de l'après-midi accompagné de M. Bannand, magistrat instructeur, et de M. Guillaume, commissaire de police. Le principal témoin, Lazarus, a fourni aux magistrats des explications sur la position occupée par chacun des acteurs de cette scène sanglante. D'autre part, M. Bannand a entendu à nouveau, hier après-midi, les frères Beaulieu, qui avaient été convoqués, et les a confrontés avec Conan, le meurtrier. Cette formalité n'a rien apporté de plus à ce que l'on connaissait. Mais il n'en a pas été de même de l'autopsie du cadavre de Mons. Cette opération, pratiquée hier matin par M. le docteur Balard d'Herlainville, à la Morgue, va permettre de faire préciser certains détails, en ce qui concerne l'arme dont s'est servi le meurtrier. Le docteur a, en effet, découvert dans le cœur de Mons une balle de revolver du calibre de 6 millimètres. Or, le revolver trouvé chez Conan et que celui-ci avait dit appartenir à Charles Beaulieu, est du calibre de 8 millimètres. Un autre revolver que celui trouvé dans la chambre du meurtrier a donc servi à commettre ce meurtre. Que fut cette arme, sinon le petit revolver niqué dont il fut paré au début de l'enquête ? Car les dépositions de Mme Jacobsen et de sa bonne avaient été précises sur ce point. Le petit revolver exhibé par Charles Beaulieu dans le débat en question ne pouvait être contredit, puisqu'il brillait d'un éclat d'argent, avec le sombre revolver en acier bruni qui a été saisi. On revient donc à la première idée qu'en tournant sur le quai des Casernes, le premier soin du meurtrier avait été de se débarrasser de son arme en la jetant dans le bassin du Roy. Et pour éviter toute complication, les trois frères avaient décidé de déclarer qu'ils n'avaient jamais eu de revolver.

Les Accidents

En sortant de son domicile, mercredi soir vers huit heures, M. Alexandre Deville, journalier, âgé de 25 ans, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 30, glissa sur une pelure de banane et tomba à terre. Il se fit plusieurs contusions, avec le bras droit en sautoir. Il fut transporté à l'Hôpital Pasteur.

En travaillant à la gare des marchandises, hier, un journalier, Louis Pitcheouan, âgé de 52 ans, s'est trouvé serré entre un wagon et un tombereau. Il est entré en traitement à l'Hôpital Général.

Dans la charnèterie du paquebot La-Provence, en cours de voyage, Corentin Cuvillier, âgé de 27 ans, soutier, demeurant rue du Grand-Croissant, 36, s'est trouvé brûlé à la cuisse droite.

A l'arrivée du navire au Havre, il a dû entrer en traitement à l'Hôpital Général.

Mme Jeannie, journalière, âgée de 30 ans, demeurant rue Saint-Julien, 8, passait hier après-midi, vers trois heures, sur la place des Halles-Centrales, lorsqu'elle glissa sur un pavé et se fractura la jambe en tombant. Elle fut transportée à l'Hôpital Général.

Vol de Coton

Profitant d'un moment où il n'y avait personne dans le magasin de M. Lhommet, brocanteur, rue Plovry, un nommé Jean-Baptiste Germain, âgé de 32 ans, journalier, demeurant en garni rue Gustave-Lenier, 45, y pénétra et s'empara d'un sac contenant 30 kilos de coton, de la ficelle et des linges, puis il alla le vendre chez un brocanteur, puis il vint à l'avenue d'Orléans, 30, rue d'Ardeville. Cette dernière lui donna 4 fr. 50, sans compter le gain net résultant de son nom. Elle fut arrêtée par l'agent Letailleur et Leroux. Germain s'était fait inscrire dans son garni sous le nom de Henri Robin. Il a été gardé à la disposition de la justice.

Le Meilleur Remède de la THE CHAMBERD CONSTIPATION

Conférences et Cours

École Municipale des Beaux-Arts. Dimanche 22 février, à 10 h. 3/4, cours de l'histoire de l'Art, professeur, M. Lamotte. Entrée publique et gratuite. Jules Breton, peintre rustique. — Pils et Yvon, bourgeois de la Ville. — Paul Landry, le peintre de Pôly. — Meissonnier, le peintre militaire. — Ribot, le peintre noir. — Guissemel, le peintre de l'Algérie. — Menet, le révolutionnaire, ce qui fut son influence. — Henry Regouail, et le général Prim. — La Salomé. — Un cœur d'artiste brillant de patriotisme.

Société d'Initiative d'Enseignement Scientifique par l'Aspect. C'est, comme nous l'avons annoncé, l'éminent conférencier, M. René Pilon, chevalier de la Légion d'Honneur, agrégé d'histoire, professeur à l'École des Sciences politiques, dont on n'a point oublié le charmant exposé sur le Léopold de Napoléon, qui nous parlera ce soir de l'Empire Austro-Hongrois, avec l'extrême diversité de ses populations, des langues que l'on y parle, des régimes et des aspirations politiques. Attaché depuis longtemps à la rédaction de la Revue des Deux-Mondes, M. Pilon s'est tout particulièrement spécialisé dans les questions de politique extérieure, qui intéressent au plus haut point l'avenir de notre pays. Ses remarquables conférences, de même que ses articles historiques et d'actualité sur la Chine, le Maroc, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la question Balkanique, etc., ont toujours eu en vue une France plus grande et plus prospère.

Cette conférence sera agrémentée de jolies projections fixes de vues en couleurs et de deux films cinématographiques : A travers l'Yonne et l'Yonne d'aujourd'hui. Nous rappelons que les nouveaux membres inscrits à partir de ce jour pour la saison prochaine 1914-1915, recevront à titre gratuit, des invitations pour les conférences qui restent encore à faire sur la présente campagne 1913-1914. M. G. Serrurier, vice-président-fondateur, sera présent de 8 à 9 heures, salle de l'Hôtel des Sociétés, à la disposition des personnes qui désirent faire inscrire de nouveaux membres. On peut s'adresser à M. Dubois, gérant, à partir de 9 heures du matin.

Ligne Coloniale Française (Section du Havre). — M. Em. Prud'homme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 21 février, de 11 h. 1/2 à midi 1/2, dans le bureau de la Ligne Coloniale Française (Bourse, escalier 10), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

Examen d'Elèves Sages-Femmes de 2<sup>e</sup> classe. — L'examen initial des aspirantes au titre d'élève sage-femme de 2<sup>e</sup> classe aura lieu à l'inspection académique de la Seine-Inférieure le jeudi 12 mars prochain. Les aspirantes sont invitées à se faire inscrire à l'inspection académique au moins 10 jours avant l'échéance de l'examen. Elles devront produire : 1° Une demande sur papier timbré ; 2° Leur acte de naissance sur timbre, signature légalisée, et en outre leur acte de mariage ou l'acte de décès de leur mari, s'il y a lieu.

Cylindrage des Routes. — Voici l'état indiquant les sections de routes où les travaux sont à prévoir, du 23 au 28 février 1914. N° 31. Montvilliers, bornes 3 kil. à 3 kil. 6, du 23 au 25 fév. ; N° 47. Océville-sur-Mer, bornes 10 kil. à 11 kil. 4, du 25 au 28 fév.

Communications Diverses

Examen d'Elèves Sages-Femmes de 2<sup>e</sup> classe. — L'examen initial des aspirantes au titre d'élève sage-femme de 2<sup>e</sup> classe aura lieu à l'inspection académique de la Seine-Inférieure le jeudi 12 mars prochain. Les aspirantes sont invitées à se faire inscrire à l'inspection académique au moins 10 jours avant l'échéance de l'examen. Elles devront produire : 1° Une demande sur papier timbré ; 2° Leur acte de naissance sur timbre, signature légalisée, et en outre leur acte de mariage ou l'acte de décès de leur mari, s'il y a lieu.

Cylindrage des Routes. — Voici l'état indiquant les sections de routes où les travaux sont à prévoir, du 23 au 28 février 1914. N° 31. Montvilliers, bornes 3 kil. à 3 kil. 6, du 23 au 25 fév. ; N° 47. Océville-sur-Mer, bornes 10 kil. à 11 kil. 4, du 25 au 28 fév.

Bulletin des Sociétés. Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 5, rue Caligny. — Téléphone n° 222. Cours Techniques Commerciaux. Cours du Vendredi. LANGUE FRANÇAISE (Prof. M. Pigné, Directeur d'École Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. CALIGRAPHIE (Prof. M. Laurent, Directeur d'École Communale). — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2. ARITHMÉTIQUE (Prof. M. Pigné, Directeur d'École Communale). — De 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2. DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. ALGÈBRE (Prof. M. Frotz, Directeur Supérieure de Commerce). — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 3<sup>e</sup> année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1<sup>re</sup> année (Section II) de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. ANGLAIS COMMERCIAL (Prof. M. Gibbs). — 3<sup>e</sup> année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE (Professeur M. Laurent, Directeur d'École Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Fédération des Fonctionnaires. — Répondant à l'invitation du Comité fédéral et approuvant l'ordre du jour, le Service des Sociétés des Fonctionnaires, les différents Associations de fonctionnaires de la ville se sont réunis le mardi 18 courant, à l'Hôtel de Ville et ont décidé, par l'intermédiaire de leurs délégués, la création immédiate d'un « Groupe Havrais de la Fédération des Fonctionnaires ». Des statuts ont été élaborés et le bureau du groupe a été constitué comme suit : Secrétaire : M. Durin (douane sédentaire) ; secrétaire-adjoint : M. Sarrault (industriel) ; trésorier : M. Lucas (manufactures de l'Etat) ; commissaire de contrôle : MM. Lenouët (douane sédentaire), Lucas (douane active). Le Comité privé en outre inamovibles les Fonctionnaires dont le groupe n'aurait pu être créé, par oubli, convoqué à cette réunion, d'envoyer le plus tôt possible leur adhésion au secrétaire, M. Durin, 85, rue d'Étretat, Le Havre.

Cercle d'Études des Employés de Bureau Havrais. — Sur la bienveillante autorisation de M. Tourtes, directeur de la verrerie de Gravelle, une visite y sera faite par le Cercle d'Études du mardi prochain, 24 courant, à neuf heures du matin. Départ de l'Hôtel de Ville par les tramways de Gravelle (descente à la rue Vauban) Rendez-vous à 9 heures précises en face de l'entrée de l'usine.

Société de Secours Mutuels des Chambres syndicales ouvrières. — Réunion générale demain samedi, à 8 h. 1/2 du soir, au Cercle Franklin, salle A.

Société des employés d'entrepôt, H-vreux et similaires. — Réunion générale le dimanche 22 février, Hôtel de Ville, salle II, de 10 heures à 11 h. 1/2. Objectif : Délégations à prendre sur diverses questions. 3<sup>e</sup> Distribution des cartes du bureau. Présence indispensable à cette réunion pour tous les sociétaires.

Société du Personnel de la Société Havraise d'Études de Matériaux. — Réunion générale le 20 février 1914. MM. les membres du bureau sont informés qu'une réunion de bureau aura lieu le jour, à 6 heures, au siège social, Hôtel de Ville, salle II ou G.

Société amicale des Champenois, Lorrains et Alsaciens. — Jusqu'à ce soir vendredi, les sociétaires peuvent se procurer des cartes pour le banquet et le bal de samedi, chez MM. Bouteiller, tailleur, rue de la Comédie ; Frotier, couturier, rue de Paris ; Deaucour, épicerie, rue de Normandie ; et Camus, directeur du bar Automatique, place d'Armes de Ville.

Harmoine Maritimee. — Ce soir, à 9 heures, répétition générale obligatoire, concert.

Société havraise de Tambours et Clairons. — Ce soir, à 8 h. 15, répétition générale. Les sociétaires n'ayant pu assister à la réunion de mardi sont priés d'assister à la répétition de ce soir, où communication leur sera donnée de la réunion.

Coupe de la Ville du Havre. Havre Athletic Club contre A. S. Frédéric-Bellanger. La deuxième rencontre comptant pour le super-challenge mis en compétition annuellement par la Ville du Havre mettra aux prises dimanche prochain les équipes premières du HAC et de l'AS Frédéric-Bellanger. Il est heureux que les deux principaux clubs se soient engagés dans cette épreuve. Outre qu'elle permet dans ces conditions aux sportsmans havrais de mieux connaître de jeunes équipes à la veille de se classer au rang des meilleurs, la présence du HAC et de l'ASFB a fait de cette coupe un véritable championnat où sans que le Havre-Sports a dû s'empresser de fond pour venir à bout de la résistance du jeune adversaire qui lui était

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Demain samedi, dix-septième représentation de l'immense succès La Chaste Suzanne, l'opérette en trois actes à grand spectacle, qui, hier jadis, pour sa seizième représentation, a été jouée devant une salle pleine et a chaleureusement applaudi et rappelé à chaque acte les interprètes de l'œuvre de MM. Antony Mars et Desvallières. Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2. Rappelons que pour permettre au public qui n'a pu trouver place à la matinée de dimanche dernier, il sera donné demain dimanche une matinée supplémentaire de cette Chaste Suzanne, la rivalité de la Veuve Joyeuse, qui sera également représentée dimanche à 8 h. 1/2. Matinée : bureaux à 2 h., rideau à 2 h. 1/2. Nous conseillons, en raison de la location déjà faite, pour la matinée, de s'assurer les places à l'avance au bureau de location, ouvert pour ces trois représentations.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ. Aujourd'hui vendredi à 9 heures, représentation de cinématographie avec la grande scène policière Le « Professeur Mystère », avec le célèbre détective Nick Winter. Le programme est complété par une charmante scène mythologique « Le Traité de l'Amour », interprétée par Mmes Nappierkowska, Murel, Desval et Derval, ainsi que par des vues instructives, amusantes et par les dernières actualités du Pathé-Journal. Bureau de location ouvert comme d'usage. La location est ouverte pour les représentations du dimanche. Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Ce soir, Scènes nouvelles : Bibi manifestant et Bibi piqués. Ces deux nouveautés, toute d'actualité, seront interprétées par DELPIÈRE, l'artiste si apprécié du public havrais. — Il y aura foule pour l'applaudir. A 9 heures précises : LA GAZETTE I revue locale.

GRAND CINÉMA GAUMONT

Aujourd'hui vendredi, 20 février, première représentation en exclusivité, du célèbre film NAPOLÉON I Les Cent Jours

dont la mise en scène, l'interprétation de Napoléon et les superbes tableaux constituant un ensemble merveilleux. Ce film est un chef-d'œuvre incomparable, surpassant de beaucoup toutes les œuvres qui ont été, ou peuvent être filmées sur Napoléon. Ce programme sera complété par : Un Drame au Pays Basque, de la série des grands films artistiques Gaumont et quantité de vues hors de pair. Prendre ses places en location. (Télé. 15.31)

Bulletin des Sports

Un Funch. Sur l'initiative de l'Union des Sociétés cyclistes d'amateurs de l'arrondissement du Havre, et comme il a été annoncé depuis le 13 courant, un punch est organisé en l'honneur de M. Beaulieu, rédacteur sportif du Havre-Eclair, à l'occasion de son départ du Havre. Cette manifestation sportive, à laquelle sont conviés les dirigeants ou membres des Sociétés cyclistes, football ou autres, aura lieu le lundi 23 courant, à 9 h. 1/2 du soir, dans les salons de la Grande Taverne Bacon, rue Edward-Larue. Le coût de l'inscription est de 2 fr. Prière d'envoyer les inscriptions à M. D. Angu, Hôtel Moderne, pour le 22 courant au plus tard.

Football Rugby

Havre-Athletic-Club. — Les équipes premières, secondes et troisièmes du H. A. C. se rendront dimanche à Paris rencontrer les équipes correspondantes du Stade Nantais U. C. pour les éliminatoires du championnat de France ; les équipes 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> joueront à 1 heure et les équipes 1<sup>re</sup> à 3 heures, toutes au Parc des Princes. Le départ se fera par le rapide de 8 heures dimanche matin les Membres honoraires et actifs, désirant accompagner les équipes, devront verser entre les mains de M. Harpigny, Secrétaire, le montant du voyage avant samedi 14 heures du matin, et retirer leur billet avant samedi soir 6 heures. Nous rappelons que seuls les membres du H. A. C. peuvent bénéficier de la réduction de 50% accordée pour le trajet aller et retour en 2<sup>e</sup> classe par la Compagnie des Chemins de fer.

Havre-Rugby-Club. — Dimanche matin entraînement général pour tous les équipiers du HRC en vue des matches pour la coupe de la ville du Havre et contre Evreux (championnat). Sont convoqués : Équipe A. — Arrière : Bellenzer ; 3/4 : R. Bille, Ghévia, Witz, Ludes, Gardine ; 1/2 : F. et J. Salades ; Avant : Beaujeu, Glacé, Dubuc, Dubuc, Ghévia, Roux, Bobbé, Lamuré, Garpentier (esp.). Équipe B. — Arrière : Léger ; 3/4 : Loison, Lemaître, Charrière, Troit, Robin ; 1/2 : Brossa, X. ; Avants : Lefebvre, Grégoire, Glacé, Pigné, Delaunay, J. Ribell, Deltome (cap.), Briollet, Guérand, Barrère, et tous les équipiers disponibles. Prière à tous les équipiers d'être en tenue à 9 h. 1/2 précises au terrain. M. Carpentier dirigera l'entraînement. Les membres de l'ASPTT disponibles sont priés d'assister à cet entraînement.

Football Association

Havre Sports contre Southampton Cambridge. Dimanche 22 février, à 3 heures. Nous pouvons dès maintenant donner la composition de l'équipe de Cambridge qui jouera contre le HAC, et disons de suite que c'est l'équipe de championnat au complet. Les « Cantabs » sont actuellement en tête de la « South Hants League » et ils ont déjà gagné deux fois depuis la fondation du Club, qui date de 1896, l'équipe s'est toujours classée parmi les bonnes et a remporté plusieurs coupes et challenges, dont deux sont restés la propriété du Club, ayant été gagnés trois fois de suite. C'est donc à une équipe redoutable que se heurtera le HAC, qui devra profiter de la leçon. L'équipe de Cambridge sera composée comme suit : But : A.-G. Waters. Arrières : P. Hill et G. Bone. Défense : W.-L. Lordan, A. Passmore, F. Hunt. Avants : G.-D. Mc. Ghee, W.-H. Neil, R. J. Motzelle, S. Chalcraft et A. Hill. Réserves : G. Mortimer, T. Kenn. Parmi les onze ci-dessus, S. Chalcraft et R. J. Motzelle ont représenté le comité de Hampshire cette année. P. Hill a fait deux saisons avec Evreux comme amateur et Mc. Ghee une saison avec les réserves de Southampton. Que fera le HAC contre une pareille équipe ? Sans prendre à l'avance la victoire, il fera sans doute honneur, d'après les résultats de ces temps derniers. L'arbitrage sera confié à l'excellent Taylor, qui donnera le coup d'envoi à trois heures précises.

Coupe de la Ville du Havre

Havre Athletic Club contre A. S. Frédéric-Bellanger. La deuxième rencontre comptant pour le super-challenge mis en compétition annuellement par la Ville du Havre mettra aux prises dimanche prochain les équipes premières du HAC et de l'AS Frédéric-Bellanger. Il est heureux que les deux principaux clubs se soient engagés dans cette épreuve. Outre qu'elle permet dans ces conditions aux sportsmans havrais de mieux connaître de jeunes équipes à la veille de se classer au rang des meilleurs, la présence du HAC et de l'ASFB a fait de cette coupe un véritable championnat où sans que le Havre-Sports a dû s'empresser de fond pour venir à bout de la résistance du jeune adversaire qui lui était

opposé ; il y a gros à parier que notre club n'en trouvera pas moins de valeur et de courage chez le champion des Américains. Si l'on en croit le menu public, l'ASFB mettrait sur pied pour cette occasion un onze exceptionnellement renforcé. De son côté, le HAC comptera dans ses rangs Legentilhomme, le vétéran toujours aussi brillant. Ce seront là de nouveaux éléments de succès pour cette intéressante rencontre.

Amicale Sportive de l'École Primaire Supérieure.

Matchs du 22 février : ASSEP (1) contre PIG (4), à 2 h. 1/2, au Bois ; Gauthois, Perret, Lessot, E. Tison, Brimand, Roman, Callemia, A. Tison, Defais, Penard, Garpentier, Chauvin. ASSEP (2) contre GSH (3), à 2 h. 1/2, au Bois ; Williams, Le Dri, Simon, R. Mallet, Pique, A. Mallet, Guiné, Marché, de Mouvel, Demoy, La mort, Ameline, Pupin, Perdrlet, Champoux. Match du 23 février : ASSEP (scolaires) contre AS Ecole de Commerce (1), à 2 heures, au Bois ; Marchal, Guiné, de Mouvel, Demoy, Lamort, Ameline, Pupin, Perdrlet, Champoux, Presser, E. Tison, Callemia. Cours à pied : Dimanche, à 10 heures, entraînement sur 3 kilomètres. Tous les membres de la section DAM sont convoqués au vestiaire Peitféne.

Escrime

Société Havraise des Armes de Combat. — MM. les membres actifs de la Société Havraise des Armes de Combat sont priés d'assister à la prochaine réunion d'entraînement (assaut à l'épée), qui aura lieu le dimanche 22 courant, de 9 h. 30 à 11 heures à l'école de garçons, rue Piedfort.

Cyclisme

Moto Velo Club Havrais. — Les membres de la Société sont priés de bien vouloir assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 9 heures, chez M. Moutière (côté Bacon), cours de la République.

Boxe

Boxing Club du Havre. — Nous rappelons que c'est ce soir que le Boxing Club du Havre, offre à son public une soirée de lutte entre amateurs du Havre, avec la participation de tous les boxeurs du Club, pour les éliminatoires des championnats. La séance commencera à 9 heures, à la salle du Club, 43, rue du Docteur-Gibart.

Tir

Société de Tir Alsacien. — La Société de Tir l'Alsacien organise en standard, sur Jean-Baptiste-Eyries, 74, un concours public dit « Pique-Nique » au fusil ou mousqueton (Jouvet) à la belle balle, qui aura lieu le dimanche 22 février courant, de 9 heures à midi, et de 14 heures, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures. Quinze prix seront attribués, dont le premier d'une valeur de 25 francs et les autres consistent en victuailles, liqueurs, vins, etc.

Courses à Auteuil

Jeu 19 Février. Prix Noble (course de haies, à vendre aux enchères). — 3,000 fr. — Distance : 3,100 mètres. — 1. Sir Peter, à M. Jean Liou (Lospinaux). — 2. M. Power, à M. J. Vagabon (Hawkins). Non placés : Bistard, Maltot III, Walde, Guy Gourliard.

Prix de Vauvrouss (Steeple-Chase, 4<sup>e</sup> série). — 5,000 fr. — Distance : 3,500 mètres. — 1. Prince Christian, à M. A. Viel-Clair (G. Parmentier). — 2. Galendal (W. Head). — 3. Siva II (Powers

Vol qualifié

Le cinq janvier dernier, vers cinq heures du soir, Mme Guillot, âgée de 82 ans, demeurant à Cadebec-les-Bains, se trouvait seule dans sa cuisine, lorsque deux individus inconnus pénétrèrent dans sa demeure et après avoir formé la partie à clef et ouvert les deux fenêtres de la pièce pour faciliter leur fuite en cas d'alarme, se jetèrent sur elle, l'attendant et lui frappèrent la tête sur le pavé.

Puis, pendant que l'un d'eux maintenait la malheureuse femme, l'autre la fouilla et l'empara d'un porte-monnaie contenant une somme de 130 francs.

A ce moment, la fille de la victime, Mme Buisson, qui venait apporter du lait à sa mère, aperçut celle-ci, étendue sur le sol, maintenue par un des bandits qui lui serrait la gorge. Elle appela au secours, saisit l'un des malfaiteurs par ses vêtements et avec l'aide d'un des voisins, M. Niel, qui était accouru à ses appels, put s'en rendre maître.

Interrogé par le commissaire de police, l'individu arrêté déclara se nommer Fernand Vallée, 32 ans, rattaché, demeurant à Elbeuf, et déclara son complice, Georges Vagnet, âgé de 25 ans, ouvrier teinturier, habitant également Elbeuf.

Celui-ci ne tarda pas à être mis en état d'arrestation.

Tous deux ont passé des aveux complets. Après trois jours d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif énonçant les circonstances aggravantes de violence ayant causé des traces.

Valée obtint les circonstances atténuantes.

La cour condamne Vagnet à 10 ans de travaux forcés et Vallée à 8 ans de réclusion.

L'arrêt dispensa Vagnet de l'interdiction de séjour et condamna Vallée à dix ans de cette peine.

Défenseurs : M<sup>rs</sup> Pétillier, pour Vallée ; M<sup>rs</sup> Métyer, pour Vagnet.

Dans les deux affaires réquisitions de M. Millet, substitut du procureur général.

NOS CONSULTATIONS

Muscade 9 ans. — Consultez un avocat. Jeanne B. — Si n'a rien été convenu entre vous, le fournisseur a le droit de réclamer le paiement immédiat de sa livraison.

H. L. 72. — Vous ne nous dites pas haut sous la désignation M. P. H. 240 F. P. — Si la non venue de votre parent ne vous est pas imputable, vous pouvez réclamer un droit de garde-mebles.

K. K. 101. — D'après votre contrat vous êtes à l'année, et vous ne pouvez être augmenté qu'à votre volonté. Vous ne pouvez être démis de votre contrat qu'en vertu de la loi de Saint-Michel. Vous pouvez avoir le même terme en entier 7 ans. Nous pensons que vous pourriez partir à Saint-Michel. Pour éviter tout ennui prévenez trois mois à l'avance, et faites accepter la remise sur votre quittance ; car, en cas de contestation le propriétaire pourrait être tenu de vous dédommager du 11 novembre au 10 Noël.

V. R. 41. — Vous avez le droit de reconnaître l'enfant. Justifiez à l'Etat-civil de votre identité.

10. E. D. 1. — L'article 1718, oblige le locataire à user de la chose louée en bon père de famille, c'est-à-dire que, sous aucun prétexte, il ne doit troubler la jouissance possible à laquelle les autres locataires ont droit. Indépendamment de l'expulsion et des dommages et intérêts auxquels il pourrait être condamné, ce locataire peut être poursuivi devant les tribunaux répressifs pour injures ou avoir troublé la tranquillité des habitants.

Guiche. — Bouquet de Lisle. — Vous êtes au mois et il suffit de vous prévenir 15 jours à l'avance pour faire cesser la location.

C. D. 359. Havre. — Si vous avez été mobilisé avant le 1<sup>er</sup> août 1913, présentez-vous à la mairie, bureau militaire, avec les pièces pouvant justifier de votre situation durant la campagne.

Suzanne G. D. B. — Vous ne pouvez disposer librement du legs. Il faut adresser pour cela une requête au juge de paix, mais vous ne pouvez conclure vos vœux que six mois après que le juge aura rendu son ordonnance.

Un lecteur 430 Z. — Après la liquidation de l'héritage, vous redevancez libre de disposer de vos biens.

Vous pouvez donc faire un nouveau testament, sous forme qui vous conviendra le mieux avec ou sans notaire, enregistré ou non.

Emile 210. — Votre lettre doit être chez votre avocat qui ne nous a pas encore fait parvenir la réponse.

M. P. F. — Vous avez oublié de dire quelle est la nature des lieux loués. Si s'agit d'un appartement non meublé, qui n'est pas composé de plusieurs pièces, susceptibles d'être occupées séparément, vous êtes au mois, et il suffit qu'on vous prévienne 15 jours à l'avance.

Odette Laurent. — Puisque votre tuteur n'est pas consentant, demandez à votre subrogé-tuteur la nomination d'un conseil de famille, qui statuera sur l'affaire.

Un sous-officier en retraite. — Si nous en jugeons par votre lettre, il nous semble que le volume doit être corrigé et écrit, et comme c'est un sujet d'actualité, il est très possible qu'un éditeur veuille bien se charger de la publication.

Non, nous ne pouvons vous engager qu'à bien spécifier vos conditions, car c'est toujours une opération qui peut ne pas donner toutes les espérances que l'on a en pareil cas.

Jeunes gens inquiets. — 1<sup>er</sup> Vous pouvez faire un testament olographe. 2<sup>e</sup> Sur papier timbré pour la valeur de vos biens, vous pouvez faire un testament public à la même valeur juridique ; 3<sup>e</sup> Le testament peut avoir lieu qu'après le décès ; 4<sup>e</sup> Il faut un testament de l'homme et un de la femme.

Violettes 60. — Vous avez le droit de vous marier, mais il faut faire une notification à votre mère, et vous devez attendre un mois. Cette notification doit être faite trente jours avant le mariage. Nous ignorons le coût de cet acte.

937 A. — En droit strict vous pouvez être soumis d'office à la patente, mais cela nous paraît exagéré. La taxe peut varier de 10 à 200 francs au lieu d'un droit proportionnel sur votre loyer.

Il suffit qu'on vous signale au maire, au juge de paix, à un agent de la police judiciaire, au contrôleur des contributions pour être imposé.

Un orfèvre malade. — Vous avez été imposé, mais vous n'avez pas payé ; maintenant que vous avez passé 70 ans, vous ne pouvez plus le faire et vous n'avez jamais droit à des secours accordés aux vieillards. Si vous habitez une ville depuis deux ans, vous pouvez cependant avoir un secours au Bureau de bienfaisance. De plus, même si vous n'avez pas deux ans de résidence, on peut vous accorder des soins médicaux et pharmaceutiques.

Charlemagne. — Le livret est personnel et vous ne pouvez pas le toucher, vos enfants étant héritiers de leur père.

M. A. — Vous me paraissez être dans votre droit. Il y aurait lieu d'assigner en exécution des réparations.

G. G. T. — Six mois.

V. P. A. — Assignez-le en reddition de compte.

S. H. L. — Festime que vous n'êtes pas responsable des dégâts.

A. B. C. 13. — 1<sup>er</sup> Oui, vous avez le droit de poursuivre. 2<sup>e</sup> Oui.

Marin timoré. — Non, il n'y a de recours que sur les sommes dues au patron par le propriétaire.

Janvier 1914. — Demandez ces renseignements au notaire.

Une jeune fille malheureuse. — Non ; vous ne pouvez pas rentrer au domicile paternel.

Une Bretonne. — A mon avis la saisie-arrêt aurait dû être faite en vertu de la loi de 1893 et pour le dixième des salaires, quels qu'ils soient, seulement. Voyez votre patron à ce sujet et indiquez-lui si la saisie a bien été faite en vertu de la loi de 1893.

G. P. — Ce n'est qu'un acte d'amorçage dans votre état que la compagnie d'assurance pourrait demander la révision. Elle doit pour cela faire une déclaration au Greffe du Tribunal Civil qui vous convoquera. C'est dans les trois ans à partir de la conclusion que l'action doit être intentée (dans votre cas). Adressez-vous au Greffe du Tribunal Civil.

Un père de famille. — Oui, c'est l'article 8 de la loi de 1893 qui fait invoquer. Le salaire de base est celui de l'ouvrier valide de la même catégorie.

Deschamps 98. Gambetta. Savoie. — Conformez-vous à la note ci-dessus sur les locations.

82 359. — Non, il doit vous prévenir six mois avant le terme de l'entrée en jouissance.

Une lectrice assidue I. H. L. — Festime que c'est un propriétaire à réclamer à ces dégâts.

Muscade 9 ans. — Consultez un avocat.

Si toutefois par une erreur involontaire un membre n'aurait pas reçu sa convocation le présent jour, il tendra lieu d'invitation.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux ; Compte-rendu financier ; Compte rendu moral ; Questions et propositions ; Renouvellement du Conseil d'Administration.

Souscription publique au Bureau de bienfaisance (2<sup>e</sup> liste).

M. Georges Ansel, 30 fr. M. Louis Brindes (en versement), M. et Mme Frédéric Luce, chacun 40 fr.

M. L. 27. — Vous ne pouvez être démis de votre contrat qu'en vertu de la loi de Saint-Michel. Vous pouvez avoir le même terme en entier 7 ans. Nous pensons que vous pourriez partir à Saint-Michel. Pour éviter tout ennui prévenez trois mois à l'avance, et faites accepter la remise sur votre quittance ; car, en cas de contestation le propriétaire pourrait être tenu de vous dédommager du 11 novembre au 10 Noël.

V. R. 41. — Vous avez le droit de reconnaître l'enfant. Justifiez à l'Etat-civil de votre identité.

10. E. D. 1. — L'article 1718, oblige le locataire à user de la chose louée en bon père de famille, c'est-à-dire que, sous aucun prétexte, il ne doit troubler la jouissance possible à laquelle les autres locataires ont droit. Indépendamment de l'expulsion et des dommages et intérêts auxquels il pourrait être condamné, ce locataire peut être poursuivi devant les tribunaux répressifs pour injures ou avoir troublé la tranquillité des habitants.

Guiche. — Bouquet de Lisle. — Vous êtes au mois et il suffit de vous prévenir 15 jours à l'avance pour faire cesser la location.

C. D. 359. Havre. — Si vous avez été mobilisé avant le 1<sup>er</sup> août 1913, présentez-vous à la mairie, bureau militaire, avec les pièces pouvant justifier de votre situation durant la campagne.

Suzanne G. D. B. — Vous ne pouvez disposer librement du legs. Il faut adresser pour cela une requête au juge de paix, mais vous ne pouvez conclure vos vœux que six mois après que le juge aura rendu son ordonnance.

Un lecteur 430 Z. — Après la liquidation de l'héritage, vous redevancez libre de disposer de vos biens.

Vous pouvez donc faire un nouveau testament, sous forme qui vous conviendra le mieux avec ou sans notaire, enregistré ou non.

Emile 210. — Votre lettre doit être chez votre avocat qui ne nous a pas encore fait parvenir la réponse.

M. P. F. — Vous avez oublié de dire quelle est la nature des lieux loués. Si s'agit d'un appartement non meublé, qui n'est pas composé de plusieurs pièces, susceptibles d'être occupées séparément, vous êtes au mois, et il suffit qu'on vous prévienne 15 jours à l'avance.

Odette Laurent. — Puisque votre tuteur n'est pas consentant, demandez à votre subrogé-tuteur la nomination d'un conseil de famille, qui statuera sur l'affaire.

Un sous-officier en retraite. — Si nous en jugeons par votre lettre, il nous semble que le volume doit être corrigé et écrit, et comme c'est un sujet d'actualité, il est très possible qu'un éditeur veuille bien se charger de la publication.

Non, nous ne pouvons vous engager qu'à bien spécifier vos conditions, car c'est toujours une opération qui peut ne pas donner toutes les espérances que l'on a en pareil cas.

Jeunes gens inquiets. — 1<sup>er</sup> Vous pouvez faire un testament olographe. 2<sup>e</sup> Sur papier timbré pour la valeur de vos biens, vous pouvez faire un testament public à la même valeur juridique ; 3<sup>e</sup> Le testament peut avoir lieu qu'après le décès ; 4<sup>e</sup> Il faut un testament de l'homme et un de la femme.

Violettes 60. — Vous avez le droit de vous marier, mais il faut faire une notification à votre mère, et vous devez attendre un mois. Cette notification doit être faite trente jours avant le mariage. Nous ignorons le coût de cet acte.

937 A. — En droit strict vous pouvez être soumis d'office à la patente, mais cela nous paraît exagéré. La taxe peut varier de 10 à 200 francs au lieu d'un droit proportionnel sur votre loyer.

Il suffit qu'on vous signale au maire, au juge de paix, à un agent de la police judiciaire, au contrôleur des contributions pour être imposé.

Un orfèvre malade. — Vous avez été imposé, mais vous n'avez pas payé ; maintenant que vous avez passé 70 ans, vous ne pouvez plus le faire et vous n'avez jamais droit à des secours accordés aux vieillards. Si vous habitez une ville depuis deux ans, vous pouvez cependant avoir un secours au Bureau de bienfaisance. De plus, même si vous n'avez pas deux ans de résidence, on peut vous accorder des soins médicaux et pharmaceutiques.

Charlemagne. — Le livret est personnel et vous ne pouvez pas le toucher, vos enfants étant héritiers de leur père.

M. A. — Vous me paraissez être dans votre droit. Il y aurait lieu d'assigner en exécution des réparations.

G. G. T. — Six mois.

V. P. A. — Assignez-le en reddition de compte.

S. H. L. — Festime que vous n'êtes pas responsable des dégâts.

A. B. C. 13. — 1<sup>er</sup> Oui, vous avez le droit de poursuivre. 2<sup>e</sup> Oui.

Marin timoré. — Non, il n'y a de recours que sur les sommes dues au patron par le propriétaire.

Janvier 1914. — Demandez ces renseignements au notaire.

Une jeune fille malheureuse. — Non ; vous ne pouvez pas rentrer au domicile paternel.

LA TRAGÉDIE DE LA REHUE

On cherche toujours à identifier le fusil. Nous relations ces jours-ci qu'un cultivateur des mieux considérés de La Rehue avait fait connaître aux gendarmes qu'il y avait quatre ans, l'un de ses fils qui habitait le Havre était possesseur d'un fusil de ce type. Il avait, disait-il, acheté cette arme chez M. Monmarché, armurier à Bolbec. Par la suite, il passa en différentes mains.

Les gendarmes ont tenu à enquêter également chez l'armurier en question. Ils ont rencontré Mme veuve Monmarché, née Claire Auger, âgée de 65 ans, qui n'a pu ni contester ni contrôler les allégations du cultivateur et celles de son fils, à savoir que dans le courant de l'année 1909 ce dernier aurait acheté chez elle un fusil Gras transformé.

A cette époque M. Monmarché, qui est décédé le 10 juillet 1908, s'occupait seul de la vente des armes et ne tenait aucune comptabilité.

Depuis la mort de son mari, Mme Monmarché continue son commerce avec sa fille. Elle a reconnu avoir vendu quelques fusils Gras transformés de divers calibres. Elle inscrit la vente de ces armes sur un registre, mais n'y portait pas le nom de l'acheteur. Il lui a été impossible, dans ces conditions, de désigner les individus ayant effectué l'achat de ces fusils.

Depuis la mort de son mari, Mme Monmarché se souvient de n'avoir vendu qu'un seul fusil Gras de calibre 20. Les autres étaient de calibres divers.

Elle avait reçu un fusil de la maison Carrière dans le courant de mars 1912. La commercante n'a pu se rappeler à qui elle l'avait vendu, mais elle a cru toutefois se rappeler que c'était un dimanche et que l'individu qui s'en est rendu acquéreur était un domestique de ferme.

Ce fusil portait un numéro qui a été indiqué aux gendarmes, et ces derniers ont communiqué cette indication au Parlement. Elle a été vérifiée si l'arme trouvée à La Rehue porte le même numéro que l'arme vendue par Mme Monmarché.

Si l'enquête ainsi, il y aurait alors une piste intéressante à suivre de très près et qui pourrait être fertile en enseignements.

Dans tous les cas, il serait à désirer que la personne qui a acheté un fusil Gras à Mme Monmarché se fit connaître à des fins d'identification de l'arme trouvée à Bolbec, et qu'il se rappelle sur une piste qui ne serait pas profitable à l'appréhension du drame.

Sanvico

Union des Commerçants et Industriels de Senecio. — Nous avons l'honneur de rassurer à MM. les membres de l'Union, que l'Assemblée générale aura lieu aujourdhui, à 9 heures du soir, au Salon de Senecio, Salle des Mariages.

Etat civil. — Naisances. — Du 17 février : Auguste Gaillet, rue de la République, 10 ; Marie Madeleine Nauger, rue François-Haize, 9 ; Robert Roguet, rue Berthelot. — Du 18 : Denise Labédrie, rue Casaire-Oursel, 34 ; Marguerite Lebon, rue Thiers, 18 ; Denise Galois, rue Le-Dominé, 18 ; Suzanne Legait, rue Casaire-Oursel, 16. — Du 19 : Renée Grémond, rue Lamoricière, 8.

Prénoms de mariages. — Du 7 : Alphonse Demier, journalier, rue de Biche, 11, et Louise Paire, journalière, mêmes rue et numéro. — Du 13 : Narcisse Crespin, gardien de la paix, au Havre, rue Casimir-Devigne, 110, et Yvonne Eclair, sans profession, rue Amable-Lebon, 18 ; Auguste Valin, journalier, rue Amable-Lebon, 19 ; et Jeanne Collard, cuisinière, rue Ledru-Rollin, 12 ; Marcel Lédin, maçon, rue de Belleville, et Germaine Bacher, employée d'usine, à Gerville, rue des Acacias.

Décès. — Du 8 : Patrice Duboc, 63 ans, journalier, rue Gerizal, 17. — Du 9 : René Steiner, 2 mois 1/2, rue Beaujeu ; Emile Leroy, 3 mois 1/2, rue de la République, 10 ; Denise Galois, aux-Cleres, 81. — Du 8 : Antoine Gault, 3 ans, impasse Amable-Lebon. — Du 6 : Apolline Sauvage, veuve Cousin, 80 ans, sans profession, rue Solitaire, 8 ; Gastin Chabot, 4 ans, rue de la République, 10 ; Edouard Richard, 73 ans, rentier, rue de Constantin, 25 ; Marie Chabot, veuve Coquet, 67 ans, sans profession, rue de la République, 198. — Du 13 : Fleurgand (mort-né), 6 mois, rue Louis-Léopold, 6.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Etat civil. — Naisances. — Du 2 janvier : Suzanne Noël, rue de la Sous-Bretagne. — Du 4 : Denise Lassalle, rue de la Croix-Banche. — Du 9 : Pauline Italay, rue Sadi-Carnot. — Du 10 : Marcel Delah, Grand-Becque ; Lucienne Longuepierre, rue de la République, 10. — Du 12 : Maurice Quertier, rue Pierre-Farès. — Du 22 : Marie Tilly, rue de la République. — Du 27 : Denise Vaudry, rue du Quersé. — Du 20 : Denise Friboit, rue Arques.

Prénoms de mariages. — Du 2 janvier : Raoul-Alfred Quémener, marchand de légumes, et Catherine-Alexandrine-Marie Fares, marchande de légumes, rue de la République, 10 ; Louis-Ulysse-Apollon Leduc, marchand, à Berville, et Marie-Hélène Fournier, journalière, aux Loges. — Du 23 : Georges-Louis-Joseph Floridan, ouvrier de commerce, au Havre, et Henriette-Bonheur-Léonard, sans profession, à Berville ; Léon-Sylvain-Henri Robert, charretier, à Savie, et Blanche-Marguerite D. schans, sans profession, à Berville.

Décès. — Du 8 janvier : Augustin Amoret, épouse Brisot, 67 ans, sans profession, rue Desmarais. — Du 21 : Essi Lebas, 57 ans, sans profession, rue des Populaires. — Du 20 : Adrien Lebas, 71 ans, sans profession, rue Raspail. — Du 23 : Marie-Louise Bonnet, 62 ans, sans profession, hameau de Bollemand.

Harfleur

Société musicale. — Cette société offrira dimanche prochain, 22 courant, à neuf heures du soir, Salle des Fêtes, à ses membres honoraires, un grand bal pour et travesti.

Le même jour, de deux heures et demie à cinq heures et demie, bal d'enfants avec tombola exaltante.

Epouville

Malade. — M. Gaston Monthaye, âgé de 42 ans, pisciculteur, demeurant à Epouville, s'est aperçu le 11 février courant, en visitant sa propriété, que le grillage qui l'entourait avait été coupé à plusieurs endroits.

Comme ces grillages, au nombre de quarante, se trouvent à proximité des gares à lapins, ce détail laisse croire que ce sont des braconniers qui sont les auteurs de ces dégradations.

M. Monthaye estime son préjudice à 200 francs.

Gonville-Vorcher

Entre voisins. — Mme Guilmatre, demeurant à Gonville-Vorcher, se plaint d'être en butte aux tracasseries de M. et Mme Brunelot, ses voisins.

Elle accuse en outre cette dernière d'avoir, sans raison, porté une gifle à son enfant, âgé de onze ans.

Interrogée par le commandant d'Harfleur, la dame Brunelot a déclaré qu'elle n'avait nullement touché l'enfant, mais que la gifle lui avait été portée par une personne se trouvant chez elle ce jour-là.

Saint-Romain-de-Colbois

Dans les Postes. — Mme Annot, la sympathique receveuse des postes de Yerville, a été nommée en avancement à Saint-Romain-de-Colbois.

Par son affabilité et sa complaisance, elle avait acquis à Yerville l'estime de toutes les personnes qui avaient affaire à son bureau.

Bolbec

Foire du Lundi-Gras. — Le 33 courant se tiendra à Bolbec la foire annuelle dite du Lundi-Gras.

Pointot

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Pointot se réunira à la mairie, le jeudi 26 février, à 8 h. 1/2 du soir.

Objet de la séance : 1. Achat d'isolaires. 2. Délibération pour la formation de la liste électorale des prof'hommes. 3. Création d'une foire à Quillebeuf. 4. Demandes aux différentes assistances. 5. Communications diverses.

Séance récréative. — Les jeunes gens de la Société de tir La Sentinelle, à l'occasion de la clôture des cours d'été, ont organisé une séance récréative qui aura lieu le dimanche 22 mars, à 11 h. 1/2 du soir, dans une des salles de l'Ecole des garçons.



Guéri en 24 heures

LE GRAND REMEDE contre les Douleurs, Rhumatismes, Lumbago, Névralgies, Maux de Dents, Rhumes de Cerveau, Faiblesse, Fatigue des jambes

BAUME LEUDET

Le seul ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions, le seul recommandé par les hautes sommités médicales de l'Académie de Médecine.

MODE D'EMPLOI : FRICTION matin et soir, recouvrir ensuite avec de l'ouate.

TRÈS IMPORTANT. - Le Baume Leudet étant un médicament très actif, nous conseillons, pour les enfants et les personnes qui ont la peau très sensible, de le couper de un ou deux volumes d'eau-de-vie.

SE TROUVE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

PRIX : le Flacon 1 fr. 50. Franco contre mandat-poste de 2 fr. 25 ; les 4 flacons, 6 fr. franco.

Dépôt : AU PILON D'OR, 20, place de l'Hôtel-de-Ville LE HAVRE



Par le Canal de Tancarville

18 st. fr. Nord-Ouest, Gâtin... Rouen ch. fr. Express, Caillerm... Rouen ch. fr. Martre, Fauchaux... Rouen ch. fr. Navette... Rouen

Navires à Quai

19 Février, à 5 heures du soir

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS: D'Andalou, Epélan, Adolphe-Marie, Mars-Alice, Vélox, Bacchante, Vieux, Partier, Diorah, Lady-Marjette, St-Hélène, Simonne, Luciole, Lucy, Sidi, Nereid, St-Jean, Lista, Joyeuse, La Ferre

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÈANS: Etiole-Plante (7) N.-D., de la Jardie, Katina (7), Berthe-Marie

QUAI LAMBLARDIE

Ariane (7) Dolphin (7) Mir-lan & Co

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR-DELAIVIGNE: Paris, Olo

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD: Doan, Hypolite-Worms, St-Briens, Michel, Margaux, Léon

DARSE SUD

Jean-Bart, Edouard-Corbière

PETITES FORMES

St-Michel

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES: La-Toulaine, France, La-Provence

GRANDES FORMES

Bongalville, Strins, Virgine

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Ville-d'Oran, Oriole, Niagara

QUAI DE NOUMEA

Edeor

Bassin Dock

Ma-Lin (sa. lit.), Buret-Lin (sa. lit.), Ent-Ind (sa. lit.), Le-Gallon, Constantin, Ardumont, Odenwald

Bassin Bellot

PREMIÈRE DARSE: Dakhurst, Campinas, Afrique, Alara, Dagny, Duplex

DEUXIÈME DARSE

Suzanne, Caroline, Am-Charner, Bordeaux, Merville-la-Sauve

Bassin Vauban

Alchymist, Swiftson, Wallson, Gripast, St-Edmond, The Emperor

Canal de Tancarville

Edouard-Jérôme, François-Arège, Amiral-Hamelin, Ance-Harris, Phryne, Calumnie, Hazel-ood

COMMERCES

Havre, le 19 Février.

CAFÉS. - Les cours du terme accusent, à trois heures et quart, une baisse générale de fr. 1.35 sur la veille.

Ventes 48,000 sacs.

A cinq heures et demie, la cote annonçait une nouvelle baisse de 75 centimes sans motif que 50 centimes.

On a coté en disponible :

250 s. Santos ..... 57 50

(Le tout aux 50 kilos entrepôt).

Cours à Terme

Etablis par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce

Havre, le 19 Février 1914.

Table with columns for MOIS, CAPES, and LAINES FINES. Rows include Feb, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

Table with columns for MOIS, PAIN, and CUIVRE. Rows include Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, etc.

PARIS 19 Février

Table with columns for MOIS, AVOINES, and SEIGLES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, BLES, and FARINES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, COLZA, and LIN. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Table with columns for MOIS, SPIRITUEUX, and SUCRES. Rows include Courant, Prochain, etc.

Advertisement for SYLLIA, a medicine for various ailments, mentioning its effectiveness and availability.

Advertisement for SEVESSANT FRÈRES, specializing in ceramics and porcelain, with contact information.

Advertisement for POLICE PRIVÉE, offering surveillance and investigation services.

Advertisement for DENTIERS, highlighting quality work and services provided by Motet, Dentiste.

Advertisement for COQUELUCHE, a medicine for various ailments, with contact details.

Advertisement for M. CIRCE, a medium and clairvoyant, offering spiritual guidance.

Advertisement for Fonds de Commerce à vendre, listing various business opportunities.

Advertisement for GRANDE MINOTERIE Rouen, offering flour and other products.

Advertisement for A VENDRE, listing real estate and other items for sale.

Advertisement for Biens à Louer, offering rental properties.

Advertisement for A VENDRE DEUX BONNES MAISONS, listing property for sale.

Advertisement for A VENDRE, listing real estate and other items for sale.

Advertisement for Imprimerie du PETIT HAVRE, listing printing services.

Large advertisement for TOUTES LES FEMMES DOIVENT SAVOIR, promoting a health product for women.

Advertisement for M. HENRI, a clairvoyant and medium, offering spiritual services.

Advertisement for M. ANDRÉANI, a clairvoyant and astrologer, offering spiritual guidance.

Advertisement for DENTIERS, highlighting quality dental work.

Advertisement for PRÊT 4%, offering financial services.

Advertisement for M. MANGIN, a balancier, offering weighing and measuring services.

Advertisement for TOUS LES AVANTAGES, listing various benefits and services.

Advertisement for Bijouterie MILLIAUD, offering jewelry and watch services.

Advertisement for MOBILIER D'OCCASION, offering second-hand furniture.

Advertisement for ON DEMANDE, listing job openings and services.

Advertisement for UN COFFRE-FORT, offering safe services.

Advertisement for M. CHARLES GOUMENT, a coachman, offering transportation services.

Advertisement for OCCASIONS, listing various second-hand items.

Advertisement for MAISON SÉRIEUSE, offering real estate services.

Advertisement for VIEUX JOURNAUX, offering old newspapers.

Advertisement for JEUNE EMPLOYÉ, offering job opportunities.

Advertisement for MOTEUR A GAZ, offering motor services.

Large advertisement for Imprimerie du PETIT HAVRE, listing various printing and publishing services.

Table titled BULLETIN des HALLES, listing market prices for various commodities.